



PROGRAMME D'ÉLÈVES INTERNATIONAUX

Bertrand Dupain, directeur général par intérim

27 mai 2023



Mise en situation

Tous les conseils scolaires de la Colombie-Britannique encouragent l'inscription d'élèves internationaux dans leurs écoles. Cette pratique permet d'ouvrir de nombreux horizons aux élèves de la province ainsi qu'une source de financement importante pour chaque conseil scolaire.

Le conseil scolaire francophone depuis sa création ne compte aucune inscription d'élève international. Pour les raisons évoquées ci-dessous, le CSF souhaite désormais recourir à cette pratique.

Situation du CSF

Le Conseil scolaire francophone possède une position unique en Colombie-Britannique. Il dispose de plusieurs sites à travers toute la province ainsi que des programmes d'étude de qualité susceptible d'attirer des élèves et de soutenir le marché de l'éducation internationale qui se redéploie à un rythme rapide suite à la pandémie du COVID.

De plus, dans les années à venir, le CSF construira de nouveaux établissements et développera encore plus de programmes à travers la province ; lui permettant d'accroître ses effectifs d'élèves locaux et internationaux. Depuis quelques années, il a également débuté la création de partenariats stratégiques à l'étranger (Académie de Nantes, Académie de Nouvelle-Calédonie, etc.) et désire poursuivre dans cette direction.

Toutefois, le Conseil scolaire francophone obéit à une politique d'inscription unique régie par l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada, la Loi scolaire de la Colombie-Britannique et la politique des critères d'admissibilité au CSF (p.108).

Types de programmes

En règle générale, les conseils scolaires publics limitent l'inscription d'élèves internationaux à environ 10 % de ses effectifs totaux. Ils restreignent également l'inscription de la 4^e à la 12^e année pour les élèves dont les parents biologiques ou légaux ne résident pas dans la province. Ils recourent au système de famille d'accueil pour héberger les élèves internationaux.

a) Programme académique à long terme

- Destiné aux élèves internationaux souhaitant obtenir un diplôme de la province ou d'une stance internationale.
- Généralement d'une durée de trois (3) ans.

b) Programme culturel à court terme

- Destiné à des élèves internationaux souhaitant opérer des stages d'été, de vacances de printemps et autres programmes de vacances.
- Généralement d'une durée de quelques semaines.
- Visite d'école, programmes musicaux, sportifs, écologiques, formation de personnel (programme institutionnel).

Élèves internationaux

Les élèves internationaux ne sont pas :

- Des demandeurs d'asile ou,
- Des réfugiés au sens de la Convention ou,
- Des détenteurs d'un permis ministériel ou,
- Des correspondants participant à un échange réciproque ou égal organisé par une école secondaire du district.

Les élèves internationaux n'ont pas de parents :

- Citoyens du Canada ou,
- Demandeurs du statut d'immigrant reçu ou de résident permanent ou,
- Résidents temporaires (en vertu d'un permis d'étude ou de travail) pour une période de plus d'un an ou,
- Acceptés dans un programme d'échange d'enseignants ou,
- Militaires stationnés au Canada en vertu de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada ou,
- Membres du clergé en poste au Canada dans l'exercice de fonctions religieuses ou,
- Représentants des médias stationnés au Canada pour couvrir des événements canadiens ou,
- Titulaires d'un permis ministériel ou,
- Envoyés au Canada par un gouvernement étranger pour travailler dans un organisme fédéral ou provincial en vertu d'un accord d'échange officiel.

Nécessité d'un programme d'éducation pour élèves internationaux

a) Développement d'une planification

- Définition de l'étendue et de la taille du programme international envisagé ;
- Définition d'un programme d'admission répondant aux critères d'admission actuels du CSF ;
- Définition des types de programmes, des niveaux scolaires, des niveaux de soutien, des établissements d'accueil considérés ;
- Définition d'un plan stratégique de marketing ;
- Définition d'un plan de recherche de subvention.

b) Mise en place d'un service responsable

- Des procédures à l'intention de « Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada » (IRCC) pour l'obtention et la prolongation des visas ;
- De la mise en place d'un réseau de famille d'accueil et de la procédure d'accueil ;
- De la procédure d'admission au sein d'un établissement du CSF ;
- De la procédure du paiement des frais de scolarité, des frais d'admission non remboursables, des frais d'assurance maladie et accident (Medical Services Plan) et tous autres frais supplémentaires.

Réflexion sur la création d'un poste de responsable

La personne en charge du programme d'échange d'élèves internationaux aurait pour mission de promouvoir l'ouverture internationale dans les écoles du CSF et de développer un programme d'accueil d'élèves internationaux.

Les responsabilités comprendraient, mais ne seraient pas limitées à :

Développer et pérenniser un programme d'accueil d'élèves internationaux

- Définir la taille du programme international avec les cadres du bureau central et en lien avec les directions d'écoles ;
- Définir les types de programmes, les niveaux scolaires, les niveaux de soutien, des établissements d'accueil considérés ;
- Définir un programme d'admission qui réponde aux critères d'admission actuels du CSF en fonction de la durée du séjour des élèves ;
- Développer, coordonner et mettre en œuvre un plan stratégique de marketing international et de recrutement d'élèves, tant pour l'année scolaire que pour les admissions de plus courte durée (vacances scolaires) ;
- Élaborer du matériel de marketing international en coordination avec l'équipe marketing et de la communication (promotion) du CSF.
- Contracter des relations avec des agences de recrutement d'élèves et les pérenniser ;

- Se déplacer à l'étranger si nécessaire pour développer des marchés avec des agences ou organismes dédiés permettant le recrutement d'élèves internationaux ;
- Collaborer étroitement avec la direction générale du CSF, avec la direction de l'instruction et les autres acteurs concernés par l'accueil d'élèves internationaux et la mobilité d'élèves (bureaux des admissions, directions d'école, bureau marketing et communication (RP) etc.) ;
- Suivre et interpréter les tendances mondiales en matière d'éducation pour la planification stratégique, faire du benchmarking ;
- Développer et promouvoir les programmes internationaux et les programmes « forts » du CSF en interne et en externe ;
- Mise en place d'une procédure d'accueil des élèves internationaux dans les écoles du CSF ;
- Mise en place et supervision de services à destination des élèves internationaux : mise en place de procédures à l'intention de « Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada » (IRCC) pour l'obtention et la prolongation des visas ; développement d'un réseau de famille d'accueil ;
- Gérer les budgets du programme des élèves internationaux et de l'action internationale, de la procédure du paiement des frais de scolarité, des frais d'admission non remboursables, des frais d'assurance maladie et accident (Medical Services Plan) et tous autres frais supplémentaires ;
- Définition d'un plan de recherche de subventions.

Développer et renforcer les échanges internationaux et interculturels dans les écoles du CSF

- Développer des partenariats internationaux pour les écoles souhaitant monter des projets internationaux ;
- Accompagner les enseignants dans la mise en place de projets favorisant l'ouverture internationale et l'éducation interculturelle avec leurs partenaires internationaux mais aussi dans le cadre de l'accueil d'élèves internationaux ;
- Coordonner et améliorer les liens entre les écoles et les partenaires internationaux ;
- Développer et soutenir les visites d'élèves et d'enseignants ainsi que les programmes d'échange, tant pendant l'année scolaire que pendant les programmes d'été ;
- Aider le corps enseignant à coordonner la logistique, la programmation et la communication dans le cadre des visites d'écoles partenaires ;
- Élaborer des projets pédagogiques qui améliorent les expériences d'apprentissage communes avec les élèves des écoles partenaires.